

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 30 novembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
23 NOV. 2022

Date d'affichage
23 NOV. 2022

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le 30 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, Mme Estelle GOURIER, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés : M Vanneck GASPARINI, Mme Martine GOUZENNE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE

Secrétaire de séance : M Helder DA CRUZ

OBJET : Correspondant Incendie et Secours

Madame Le Maire expose que le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoit que chaque conseil municipal doit désigner un correspondant incendie et secours.

Dans son courrier du 13 octobre 2022, Monsieur le Préfet du Gers informe la commune d'Ordan Larroque de la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

DÉSIGNE : Maryse DARNAUD, « correspondant incendie et secours »
Et Marie-Hélène LEMAITRE comme suppléante.

Acte rendu exécutoire

publication

du

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line EVERLET

